



U R E F

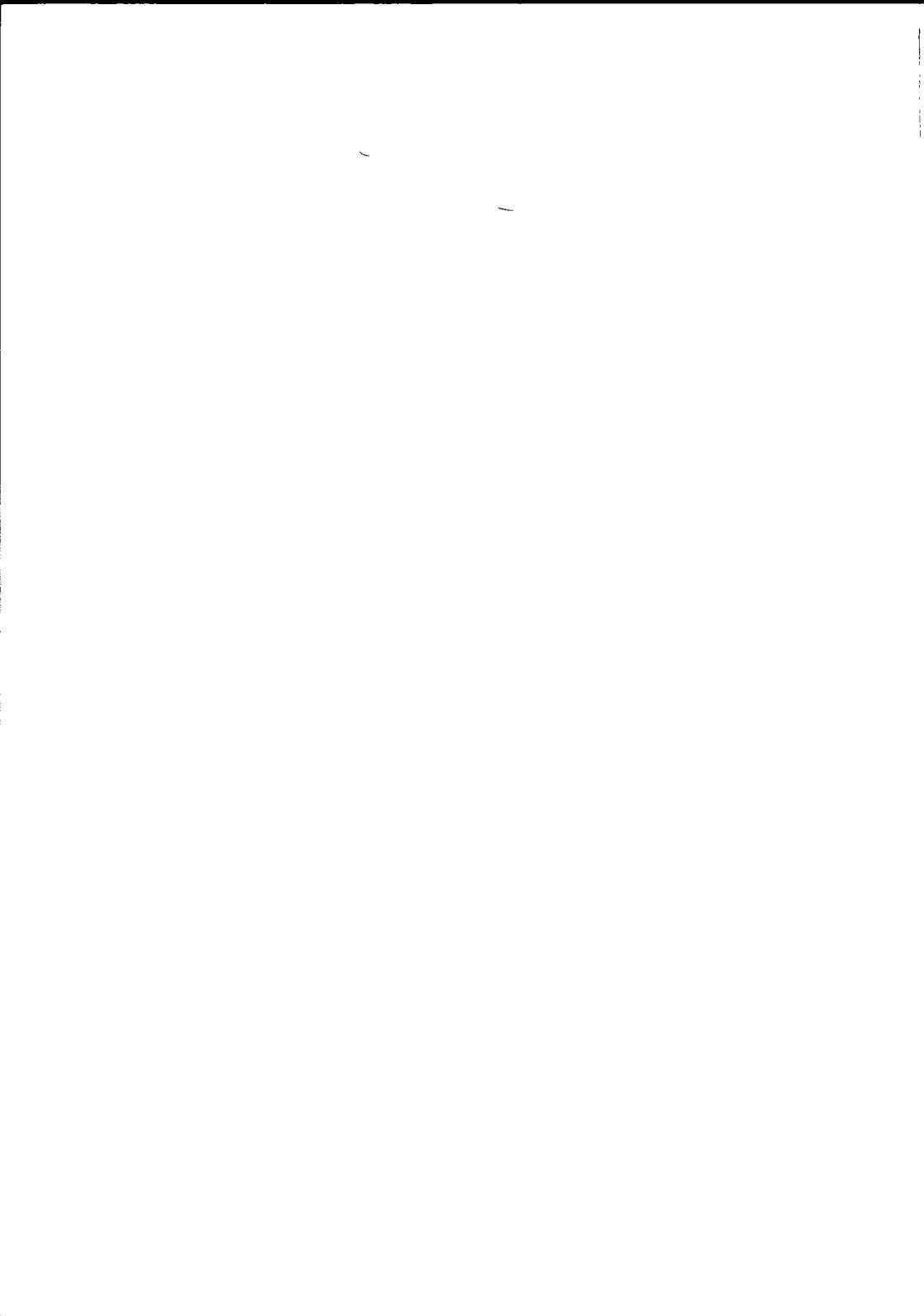
UNIVERSITÉS
FRANCOPHONES

**LA TONTINE
PRATIQUE INFORMELLE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
DANS LES PAYS EN VOIE
DE DÉVELOPPEMENT**

Michel Lelart

 John Libbey
EUROTEXT

AUPELF



**LA TONTINE
PRATIQUE INFORMELLE
D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
DANS LES PAYS
EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**

British Library Cataloguing in Publication Data

Lelart, Michel

La tontine pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement.

1. Developing countries. Finance

I. Title

332,09172

ISBN 0-86196-260-5

Editions John Libbey Eurotext

6, rue Blanche, 92120 Montrouge, France

Tél. : (1) 47 35 85 52

John Libbey and Company Ltd

13 Smiths Yard, Summerley Street, London SW18 4HR, England

Tél. : (1) 947 27 77

John Libbey CIC

Via L. Spallanzani, 11

00161 Rome, Italy

Tél. : (06) 862.289

© 1990, Paris

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage — loi du 11 mars 1957 — sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright, 6 bis, rue Gabriel-Laumain, 75010 Paris, France.

LA TONTINE PRATIQUE INFORMELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Michel Lelart

Institut Orléanais de Finance
45067 Orléans Cedex 02, France



Les collections « *Universités francophones* » de l'UREF :

un instrument nouveau pour consolider l'espace scientifique francophone

L'Université des Réseaux d'Expression Française (l'UREF), qui est appelée à devenir l'Université de la francophonie, a créé un ensemble de collections « Universités francophones » qui sont les instruments nécessaires d'une vie scientifique de qualité dans l'espace scientifique francophone.

La collection dans laquelle s'inscrit le présent ouvrage est constituée de monographies qui contribuent à établir régulièrement, en français, un bilan des travaux de recherche, notamment dans les domaines d'activité scientifique des réseaux de recherche de l'UREF.

Nous espérons répondre ainsi à une demande souvent exprimée et servir les intérêts des chercheurs et de tous ceux qui attendent une relance de la production d'ouvrages scientifiques de langue française.

Cette nouvelle collection est complétée par une collection de manuels universitaires et par une collection (« Actualité scientifique ») d'actes de journées scientifiques et de colloques.

Professeur Michel Guillou

Délégué Général de l'UREF

SOMMAIRE

Liste des auteurs	VII
Avant-propos. <i>Bruno Ponson</i>	IX
Préface. <i>Michel Lelart</i>	XI
1. Nous avons dit « tontines ». Des tontines Nord aux tontines Sud, Allers et retours. <i>Henri Desroche</i>	1

PARTIE I. — Les pratiques tontinières : de Cotonou à Taipei, de Ziguinchor à Paris

Introduction	27
2. Les comportements d'épargne dans la société africaine : études sénégalaises. <i>Claude Dupuy</i>	31
3. Une tontine mutuelle dans l'Administration béninoise. <i>Michel Lelart</i>	53
4. Formes traditionnelles de tontines chinoises. <i>Thierry Pairault</i>	81
5. Un exemple parisien de tontine chinoise. <i>Thierry Pairault</i>	95
6. Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou. <i>Michel Lelart et Simon Gnansounou</i>	109

PARTIE II. — L'ampleur du phénomène tontinier : quelques enquêtes de terrain

Introduction	137
7. L'épargne ignorée et négligée. Les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal. <i>Michel Dromain</i>	139
8. Epargne et crédit informels en milieu rural au Niger : L'activité des tontines et des gardes-monnaie villageois. <i>Kiari Liman Tinguir</i>	177

9. **L'épargne et le crédit non structurés au Togo.**
Douato Adjémida Soedjédé..... 203

**PARTIE III. — Dynamique et rationalité des tontines :
 la finance informelle au secours du développement**

- Introduction**..... 241
10. **Réflexions sur les mécanismes financiers des systèmes tontiniers.**
Nathalie Mourgues..... 245
11. **Les tontines, formes d'activités informelles et d'initiatives collectives privées en Afrique.** *Jean-Michel Servet* 267
12. **Sociétés de tontines et banques des petites et moyennes entreprises à Taiwan.** *Thierry Pairault* 281
13. **La finance non-institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement ?**
Philippe Hugon..... 309
14. **Les informalités tontinières : traditions et innovations.**
Jean-Louis Lespès 323

- BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE. Sur les tontines et les pratiques informelles d'épargne et de crédit**..... 347

Liste des auteurs

Desroche H., 79, rue du Moulin-du-Saquet, 94600 Villejuif, France.

Dromain M., Le Briquet, 76260 Eu, France.

Dupuy Cl., Caisse des Dépôts et Consignations, 195, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France.

Gnansounou S., Université nationale du Bénin. Ecole nationale d'administration, BP 2231 Cotonou, Bénin.

Hugon Ph., Université de Paris X-Nanterre, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre, France.

Lelart M., Centre national de la recherche scientifique. Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Lespès J.L., Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Liman Tinguiri K., Université de Niamey, BP 1242, Niamey, Niger.

Mourgues N., Institut orléanais de finance. Université d'Orléans, BP 6739, 45067 Orléans Cedex 02, France.

Pairault T., Centre national de la recherche scientifique, Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France.

Ponson B., Ecole supérieure de commerce de Paris, 79, avenue de la République, 75543 Paris Cedex 11, France.

Servet J.M., Université Lumière, 16, quai Claude-Bernard, 69365 Lyon Cedex 02, France.

Soedjédé D.A., IUT de gestion, Université du Bénin au Togo, BP 1515, Lomé, Togo.

Avant-propos

Le présent ouvrage a été élaboré dans le cadre du réseau thématique de recherche partagée « Financement de l'entrepreneuriat et mobilisation de l'épargne » de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

Le réseau, qui a démarré en mars 1988, centre ses recherches sur les financements non bancaires (au sens classique) des entreprises en Afrique. En effet, devant la grave crise financière que connaissent les entreprises et les gouvernements, il a paru primordial d'analyser divers circuits de collecte et/ou de distribution d'épargne afin d'en examiner l'efficacité actuelle ou potentielle dans le financement de l'entreprise.

Un accent particulier est également mis, dans le réseau, sur des recherches en liaison avec les problèmes de financement, concernant la création d'entreprise et la genèse de l'esprit d'entreprise.

Le réseau, qui comprend une cinquantaine de chercheurs venant d'une quinzaine de pays, se compose de quatre équipes, regroupant sur un même thème, des spécialistes de diverses disciplines (gestion et économie essentiellement, mais aussi sociologie, science politique...):

- épargne informelle,
- financements islamiques,
- impact des financements internationaux sur l'entrepreneuriat,
- partenariat nord-sud.

Les premiers résultats du réseau ont été présentés lors de divers colloques, en particulier au cours des Journées scientifiques qui se sont déroulées du 16 au 18 février 1989 à l'ISCAE de Casablanca sur le thème *Financement, développement et culture de l'entrepreneur*.

Numériquement la plus importante et animée avec une grande efficacité par M. Michel Lelart, directeur de recherche au CNRS (Paris), la première équipe du réseau travaille sur les circuits informels de financement et oriente ses recherches à la fois sur la collecte de l'épargne (tontines notamment) et sur les financements du secteur productif informel ou artisanal, éventuellement sur les entreprises du secteur structuré dans la mesure où elles ont recours aux circuits informels. A côté de recherches sur la nature de l'acte d'épargne, sur la logique économique et financière des circuits parallèles, l'équipe a entamé une quinzaine d'enquêtes sur le terrain dans les pays africains.

Cet ouvrage est le fruit des réflexions d'un certain nombre de membres de cette équipe, mais aussi de chercheurs extérieurs qui lui sont associés.

C'est pour moi un grand plaisir que le réseau Entrepreneuriat de l'UREF ait pu en promouvoir la parution. Puissent les pages qui suivent susciter la discussion et l'enrichissement des recherches au sein de la communauté scientifique. Cet ouvrage sera également particulièrement utile à tous ceux qui désirent mieux comprendre les mécanismes financiers informels afin de dynamiser le développement économique.

Bruno PONSON
*Professeur associé à l'Ecole supérieure
de commerce de Paris
Coordinateur du Réseau Entrepreneuriat*

Toute information complémentaire sur le réseau peut être obtenue en s'adressant au coordinateur, soit au Bureau européen de l'AUPELF/UREF (192, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris), soit à l'Ecole supérieure de commerce de Paris (79, avenue de la République, 75543 Paris Cedex 11).

Préface

La mobilisation de l'épargne dans les pays en voie de développement a suscité des travaux d'une ampleur peu commune depuis la guerre. Les institutions internationales, les autorités nationales de nombreux pays, les banques elles-mêmes, filiales de banques étrangères ou banques locales, des chercheurs, des étudiants dans leur thèse de doctorat se sont penchés sur ce problème pour comparer ce qui était fait à ce qui aurait dû l'être. Malgré l'énergie déployée pour trouver des solutions, notamment en Afrique, le bilan est globalement désastreux. Les banques n'ont jamais réussi à attirer l'épargne populaire, et elles n'ont guère mieux réussi à utiliser les dépôts recueillis pour financer des projets susceptibles de favoriser le développement de l'économie. Dans un nombre impressionnant de pays africains, les banques sont en difficultés et les systèmes bancaires en voie de restructuration.

Cet échec intervient au moment où les politiques d'ajustement et de développement recommandées par le Fonds monétaire et la Banque mondiale sont sérieusement remises en cause. La préférence marquée pour une régulation par la demande ou par une industrialisation à base de grands projets, proches des politiques mises en place hier ou aujourd'hui par les pays occidentaux, n'est plus considérée comme la panacée. Rendu plus difficile par la crise qui affecte l'économie africaine, l'ajustement se fait par une extension du secteur informel dont l'existence est désormais prise en compte par certaines analyses du développement et qui trouve en lui-même les moyens de se financer.

La Banque mondiale elle-même s'intéresse de très près depuis peu à ce phénomène. Son dernier rapport sur le développement dans le monde, consacré aux systèmes financiers, se termine par un chapitre sur la situation

du secteur financier informel. On y trouve une description très complète des modes informels de financement, en particulier des tontines, dont la popularité est abondamment soulignée. La Banque mondiale parle d'elles au Cameroun, au Niger, au Mozambique, mais aussi aux Indes, aux Philippines, en Indonésie, en Bolivie et au Mexique, pour ne citer que ces pays-là. Elle insiste aussi sur leur ancienneté puisque les tontines ont existé autrefois en Europe et au Japon⁽¹⁾.

Ce phénomène est en effet connu depuis longtemps, et a été analysé il y a bien des années. W. Bascom a parlé de l'*Esusu* au Nigeria en 1952, R. Anderson a parlé des associations rotatives d'épargne et de crédit aux Indes en 1966. Mais ces travaux d'observateurs ou de chercheurs isolés, plus souvent anthropologues qu'économistes, avaient un caractère anecdotique, pour ne pas dire folklorique. Plus récemment, quelques chercheurs de l'université d'Orléans, de l'université de Lyon II et du CNRS ont entrepris de travailler sur l'épargne et le crédit informels. A la faveur de missions en Afrique, et à titre exceptionnel en Asie, ils ont effectué des enquêtes sur le terrain et rencontré des chercheurs africains déjà intéressés par ce thème. Dans le cadre du Groupement de recherches coordonnées (GRECO) Monnaie et Financement créé par le CNRS, ils ont eu l'occasion de coopérer et ils ont décidé de réunir leurs travaux pour publier un ouvrage collectif.

Ces travaux correspondent parfaitement au premier des thèmes retenus par l'Université des réseaux d'expression française (UREF) pour mettre en place un réseau thématique de recherche partagée « Epargne informelle et entrepreneuriat en Afrique ». Une trentaine de chercheurs se sont à ce jour regroupés pour étudier les différents aspects de la finance informelle. A partir d'enquêtes effectuées sur le terrain, ils ont commencé à réfléchir ensemble à ce phénomène dont l'actualité est devenue évidente⁽²⁾. On ne dira jamais assez à quel point l'UREF a été bien inspirée en choisissant ce thème : elle ne pouvait trouver un meilleur domaine pour susciter une coopération entre chercheurs au sein de la Francophonie.

(1) Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1989; systèmes financiers et développement*, Washington, juin 1989, pp. 134-144.

(2) Les travaux des premières journées scientifiques de l'UREF organisées à Casablanca les 16-18 février 1989 vont être publiés dans une autre série chez le même éditeur. M. Lelart a fait la synthèse des communications relatives à l'épargne informelle dans *Epargne sans frontière*, n° 16, septembre 1989, pp. 37-41.

Le présent ouvrage constitue une introduction idéale à de tels travaux qui vont aller en s'amplifiant et dont les résultats pourront nourrir les prochaines publications de cette nouvelle série.

Dans sa contribution qui sert de point de départ à cet ouvrage, H. Desroche situe parfaitement notre démarche. Dans le temps d'abord, il retrace l'évolution du phénomène tontinier qui a pris sa source en Europe avec la mise en pratique des idées de *Tonti* sous Mazarin. Dans l'espace ensuite, il montre bien la diversité des approches liée à la variété de ces pratiques qui s'étendent désormais à l'Afrique entière. Et il distingue nettement les deux fonctions que remplissent les tontines : par leur fonction de crédit, elles sont proches du crédit mutuel déjà implanté dans quelques pays africains ; par leur fonction de prévoyance, elles tiennent lieu de sociétés de secours mutuel qui sont encore à imaginer.

Les travaux qui suivent ne concernent que la première fonction. Elle se trouve étudiée successivement sous trois aspects :

- la première partie *décrit* le phénomène tontinier et permet d'élaborer une typologie des tontines, en partant de monographies effectuées principalement au Bénin et auprès de populations chinoises ;
- la deuxième partie *mesure* le phénomène et s'efforce de le quantifier, grâce à des enquêtes plus larges menées dans trois pays africains : au Sénégal, au Niger et au Togo ;
- la troisième partie *analyse* le phénomène sous certains de ses aspects, à la fois micro- et macro-économiques, avant d'amorcer une réflexion sur ce que pourrait être le rôle des tontines dans le financement du développement.

Michel LELART
CNRS
Institut Orléanais de Finance

1

Nous avons dit « tontines » Des tontines Nord aux tontines Sud Allers et retours

Henri DESROCHE

79, rue du Moulin-du-Saquet, 94600 Villejuif, France

Dans la conjoncture Nord, le régime tontinier ne se signale plus guère sinon par : des persistances mutualistes, des latences coutumières, des récurrences ludiques.

Des persistances mutualistes

Et par exemple, cette société à forme tontinière fondée en 1844, dite « Les Associations mutuelles - Le Conservateur » (AMC). Selon le compte rendu de leur assemblée générale (19 mai 1969), ces AMC en étaient, en 1968, à leur 125^e année depuis leur fondation. Cette société tontinière regroupait et regroupe ses adhérents selon deux types d'associations :

- associations en cas de *décès* : pour adhérents qui désirent assurer *un capital à leurs ayants droit en cas de décès*,
- associations en cas de survie : pour adhérents qui désirent *se constituer un capital dans un délai déterminé* ».

Ce qui, l'un dans l'autre, aura été, on va le revoir, la logique ludique et spéculative de la tontine Nord, depuis l'astuce proposée en 1653 à Mazarin par le banquier napolitain Tonti.

Des latences coutumières

Dans la typologie des tontines, on s'accorde pour discerner un type spécifique dit « tontine de travail » laquelle peut d'ailleurs glisser dans les coutumes mixtes où ces « sociétés de travail » se mêlent et s'emmêlent aux « sociétés d'argent », *alias* tontines monétaires [1]. Le même rouage rotatif fonctionne d'ailleurs dans les unes et les autres. Dans la tontine *d'argent*, un montant monétaire paritairement collecté est soumis à redistribution rotative, selon le hasard (tirage au sort), selon les besoins, selon les enchères ou selon un calcul de compensation. Dans la tontine de *travail*, c'est la même logique de versements et de reversements à l'écart des banques et à l'insu du fisc. Nous sommes douze, quinze, en cooptation sur parole : je vais travailler une journée chez chacun des onze ou quatorze autres et, lorsque advient mon « tour » dans mon « jour », mes partenaires — compères et compagnons — viennent travailler chez moi aux mêmes conditions selon lesquelles je travaille chez eux, c'est-à-dire sans aucune rémunération autre qu'une émulation dans le rituel d'une consommation ostentatoire. Pas n'est besoin d'aller au sud du Sahara pour trouver ces latences. On les observait dans les villages de chez nous lorsque, s'agissant de fenaisons, de moissons ou de vendanges, nos grands-pères s'y adonnaient, bras et gosiers, pour y conjuguer labeurs et ripailles dans une banque de travail sans banquier, sans agios et sans ponction fiscale. *Hors* économie du *gain* mais en économie du *jeu* qui était tout autant économie du *don* et du *contre-don*.

Des récurrences ludiques

L'*homo ludens* de Huizinga est en effet présent dans toutes les tontines, leurs pérennités au Nord et leurs diversités au Sud. Jeu de hasard et donc de loterie. Jeu de réjouissance et de festivité. Un quasi-casino dans un quasi-carnaval. Les calculs n'en sont pas moins austères et les disciplines

éventuellement rigoureuses. Mais il y a le clin d'œil à une sportivité espiègle avec ses enjeux et ses règles du jeu. Jeu de travail et jeu d'adresse, jeu d'esprit et jeu de catimini, une trame de spéculation, un coup de bourse, une aubaine de foire. La gratification d'un compéragé clandestin et l'escompte d'un bénéfice manifeste. Dès lors, pourquoi pas des récurrences ludiques comme celles surgies dans d'autres latitudes ou d'autres conjonctures, celles, par exemple, urbaines et industrielles à Sao Paulo : des cohortes s'y forment et s'y reforment pour acquérir tontinièrement leur parc automobile, sans parler de Paris-Chinatown où les mirobolantes tontines aux enchères⁽¹⁾ dispensent les candidats entrepreneurs d'ouvrir et de découvrir un compte bancaire quelconque... Et même dispense dans l'affairiste Douala où tel entrepreneur Bamileke me narrait, à veillée longue, comment des tontines aux enchères lui avaient été nécessaires..., et suffisantes, pour créer ses quatre entreprises et leurs 400 emplois. Economie du jeu ! Quand tu nous tiens !...

Par contre, au Sud, et entre autres dans la francophonie sud-saharienne où notre exploration a été davantage avancée, ce tissu social dit « tontinier » s'avère de jour en jour plus dense, plus copieux, plus plantureux, plus dynamogénique, plus proliférant, *en dépit* du fait qu'il demeure et entend demeurer assez *confidentiel*, mais *en raison* du fait que nos recherches le rendent plus *familier*. Ayant convenu ici de réinjecter dans la même nappe phréatique nos bibliographies, nos listings, nos répertoires et nos banques de données, nous n'avons pas à épiloguer sur une quelconque exhaure empirique et documentaire.

Il n'en demeure pas moins que nous disons et avons dit « tontines », et que, ce disant ou ce redisant, trois questions sémantiques et stratégiques demeurent incrustées dans notre spéléologie sociale. « Tontines », qu'est-ce à dire ? Aux allers et aux retours...?

- dans *l'histoire Nord de la prévoyance*, au long de trois siècles d'aventures ou de mésaventures depuis la mazarinade initiale;
- dans *une conjoncture Sud* où cette étiquette exogène s'en vient s'épingler sur la marchandise endogène; celle-ci étant au demeurant diversifiée et contrastée, pour ne pas dire éclatée;
- dans *une occurrence Nord-Sud* et éventuellement son osmose entre une tradition tontinière et une introduction mutuelle ou mutuellisante.

(1) Sur les tontines aux enchères en Afrique, car elles ne sont pas un monopole chinois, cf A. Henry, G.H. Tchente, P. Guillerme, La société des amis. Etude des tontines à enchères du Cameroun, CCE, Notes et Etudes n° 34, avril 1990, 88 pages + annexes

Dans l'histoire Nord de la prévoyance

Un labourage plus profond émettant l'hypothèse d'un apparentement entre les tontines Nord et la préhistoire mutualiste lovée dans les confréries *pourrait* scruter comparativement l'encyclopédie de J. Bennet [2] et *devrait* entériner une histoire de la prévoyance actuellement conçue par J.M. Thiveaud ⁽²⁾. Ladite hypothèse serait par ailleurs confirmée par l'observation et l'analyse de « confréries » paroissiales capverdiennes dont nous espérons bien leur sortie d'oubliettes.

Mais pour être plus expéditif, tenons-nous en à la vieille thèse de Jacques Moulin, *Des tontines* [3].

Il s'agit d'une thèse de doctorat « soutenue le mercredi 10 juin 1903 à 2 heures et demie » et donc publiée cette même année. Cette thèse — en dépit de quelques escamotages à des références seulement alléguées — nous permet de circonscrire l'acception du terme « tontine » à cette date, suite à sa persistance après *pas moins de 250 années d'usage...* C'est en effet en 1653 que ce terme émerge du nom de son initiateur, un banquier napolitain, Lorenzo Tonti, en mal de « vendre » son invention au Cardinal Mazarin.

Mais, en entrée de jeu, alignons plutôt quelques textes.

« *C'est en 1653 que le banquier napolitain Lorenzo Tonti propose à Mazarin une combinaison d'emprunt fondé sur un principe nouveau dont il était l'inventeur. C'est à partir de cette époque que commence l'histoire particulière des tontines, qui, après avoir servi à émettre des emprunts publics, constituèrent, sous la forme de tontines privées, la seule forme d'assurance sur la vie vraiment usitée jusqu'au développement moderne des grandes sociétés d'assurances sur la vie à primes fixes* » (p. 3).

« *C'est alors que Lorenzo Tonti proposa à Mazarin le plan d'emprunt basé sur le système tontinier. Il y avait eu, paraît-il, un essai en petit, en Italie, terre classique des combinaisons financières et des loteries. Il y avait entièrement réussi* » (p. 6).

Quel était donc ce modèle « tontinien » ?

« *Au sens plus étroit dans une acception plus courante, on donne ce nom à toute opération financière qui a pour objet de mettre en commun des fonds destinés à être partagés entre les sociétaires survivants à une époque déterminée d'avance ou à être attribués au dernier d'entre eux. C'est en somme une opération*

(2) Conseiller historique à la Caisse des Dépôts et Consignations. Vice-président à la Bibliothèque historique des économies sociales (BHES).

financière consistant dans la formation d'une espèce de cagnotte, d'une masse indivise faite en commun par plusieurs personnes qui versent des cotisations et dont le profit dépend pour chacune d'elles d'une condition de survie » (p. 4).

En réalité c'était tout simplement une forme nouvelle de la loterie qui devait d'autant mieux réussir, disait son inventeur, « que chacun croit vivre beaucoup plus longtemps que les autres ». Chacun croyait donc avoir la chance de vivre longtemps.

« Si cette chance se réalisait, l'heureux gagnant était assuré d'une vieillesse dorée » (p. 5).

Plus concrètement, et s'agissant d'un emprunt d'Etat en contrepartie de rentes viagères à 5 % :

« Voici quel était le système appliqué. Les souscripteurs étaient divisés d'après leur âge en 10 classes distinctes. L'emprunt se décomposait entre 10 fonds ou séries de 125 000 livres de rentes chacune correspondant aux 10 classes. Dans la première on comprenait les enfants jusqu'à 7 ans des deux sexes; dans la seconde ceux de 7 à 14 ans, et ainsi de suite dans les huit autres classes par intervalles de 7 ans jusqu'à 63 ans et au-dessus. Pour être admis dans la classe correspondant à son âge, chaque prêteur devait payer une somme de 300 livres dont l'Etat lui servait un intérêt à 5 pour 100 au denier vingt, comme dit l'arrêt.

Dans chaque classe la part des prémourants accroissait celles des survivants, mais dans chaque classe seulement. Au décès du dernier titulaire de chaque série la réversion s'effectuait au profit du Trésor » (p. 6-7). Tonti en attendait et promettait monts et merveilles pour ledit Trésor. Hélas ! En 1653, ce système fut refusé par le Parlement... Cette mésaventure initiale n'enraya pas pour autant une diffusion ultérieure, et même dans une double filière : d'abord celle des tontines *publiques*, puis celle des tontines *privées*.

La première série se déroule d'opérations à opérations, moyennant aménagements et réaménagements soit dans le nombre des « classes » de souscripteurs soit dans les taux d'intérêt modulés selon ces classes, soit dans d'éventuels transferts sur « ayants droit des prédécédés » soit dans les droits et montants réservés aux pouvoirs publics, etc. Opérations, entre autres, de 1689, 1696, 1733, 1744, 1745, 1759, 1763, 1785 et même sous la Convention (26 Messidor, An III) un décret par lequel « il sera ouvert une tontine nationale ». L'opération de 1733 aura été un tournant : sur 30 000 billets proposés « 4 000 devaient se voir attribuer des lots en espèces, en deniers comptants au moyen d'un tirage au sort », d'où « l'attrait particulier de la loterie » (p. 11). A partir de 1692, « l'Angleterre fit aussi d'assez nombreuses applications du principe tontinier à ses emprunts publics » (p. 33).

Comme on le voit, ces tontines sont fondamentalement des tontines de *survie* : elles bénéficient aux *survivants* puisqu'ils capitalisent sur leur tête les

intérêts des « *prémourants* ». Ainsi la tontine de 1683 « se termina en 1726 par le décès d'une veuve âgée de 96 ans. Au moment de sa mort l'Etat lui servait une rente de 73 500 livres » (p. 9).

La seconde série est celle des tontines *privées*. Elle s'emboîte dans la série précédente, encore que, pour les tontines formées avant 1793, « on manque de tout renseignement à leur endroit ». Après cette date, la thèse en repère la généalogie, les fourchettes, les combinaisons, les aléas (ou les escroqueries). Elle puise au passage dans une enquête nationale *de 1810*, ordonnée par Napoléon (p. 102 et ss.). Emergences à Paris, Aix-en-Provence, Nantes, voire Anvers, Breda, Berg-op-Zoom... Flore et faune jusqu'à la fin du siècle, d'autant plus complexe que, « à partir de 1830 », la tontine des *survivants* s'assortit d'une tontine des « *prémourants* »... « nouvelle combinaison tenant non plus de l'assurance *en cas de survie* mais de l'assurance *en cas de décès*, ayant pour but de partager chaque année entre les ayants droit des prédécédés les mises versées par tous les associés » (pp. 114-115). Donc apparemment avec sociétés mutuelles d'assurance sur la vie. Il y aura même une forme de « sociétés dites du Franc au décès » basées sur des « collectes » ponctuelles et actualisées au coup par coup des funérailles : « résurrection de la forme la plus ancienne de la société de secours mutuels » puisque « de pareilles sociétés existèrent dans la Rome antique entre les esclaves qui avaient l'habitude de se cotiser pour faire les frais des funérailles du camarade mort à la tâche » (p. 169). Il y aura aussi des tontines « dotales » (p. 116) et même « de nombreuses sociétés dont le but était d'assurer aux sociétaires ou à leurs fils l'exonération du service militaire. Ces sociétés étaient en général des sociétés tontinières » (p. 117).

Du fait de la dérivation (ou du redressement) ainsi observée, ces formes anciennes des tontines françaises ne sont pas sans côtoyer les formes persistantes des tontines africaines. Qu'on relise seulement les analyses du Muvandimwe au Rwanda : son déploiement n'a-t-il pas pour origine quelque chose comme une *tontine funéraire au coup par coup* ? Il n'empêche qu'initialement, tant dans sa filière publique que dans sa filière privée, la tontine aura été une loterie dont les gros lots furent reversés non pas aux « *prémourants* » mais aux « *survivants* ».

On voit assez bien par quelles mutations successives ce modèle initial s'est transféré de l'institution *publique* à l'initiative *privée*, d'une spéculation sur la survie à un calcul de prévoyance. *On voit moins bien comment la même étiquette a couvert des transactions aussi disparates. Et on voit encore plus mal comment ce nouveau label a été véhiculairement adopté pour traduire des opérations aussi luxuriantes que celles repérées en tant de pays africains et*

connotées dans maint colloque. Mais peut-être, après tout, comme dit Michel Foucault : « les mots en savent plus long que nous sur les choses ».

Dans une conjoncture Sud dûment contrastée

Nonobstant la béance sémantique — encore inexplicée — le *mot* français est venu s'épingler sur la *chose* africaine, laquelle bien sûr ne l'avait pas attendu pour fonctionner véhiculairement sous terminologies à mille et une variations. Quant à la chose, et comme tout un chacun, j'ai et j'avais entendu, parfois auditionné, et les allégations de son inexistence et les rumeurs sur son insignifiance et les balourdises sur sa folklorisation et les arrogances sur sa vacuité et les mandarinades sur son confinement, pour les uns urbain et pour d'autres rural, et les cuistries sur sa gracilité et les Messieurs Homais sur son anachronisme et les Bouvard et Pécuchet sur son informalité et les geais des expertises parés des plumes du paon de leurs esbroufes.

Eberlué et assourdi, je n'en nourris pas moins, pour cette aire culturelle du moins, une probabilité se croisant avec une conviction.

● **Probabilité** : dans certaines ethnies, certaines régions ou mêmes certains pays d'Afrique sud-saharienne, la masse d'argent *chaud* drainé en circuit tontinier est *probablement* plus importante — et de beaucoup — que le contingent d'argent *froid* manipulé par les circuits bancaires⁽³⁾.

● **Conviction** : et, sans vouloir parodier André Frossard... : *La tontine existe... je l'ai rencontrée...* Je l'ai même rencontrée à trois reprises :

- dans une découverte, ponctuelle puis élargie en 1983,
- dans un questionnaire collatéralement corroborateur,
- dans un arrivage subséquent de dossiers cumulatifs.

Qu'il me soit permis pour connoter ces trois reprises d'adopter un ton existentiel, quelque chose comme trois histoires de tontines à adjoindre en fascicule — même label — publié en numéro spécial (et même numéro 1) des *Histoires de développement* ... Et que l'ethnométhodologie ouvre sur ces anamnèses le parapluie de ses cautions. Ce ne sont que des histoires menues, mais elles me sont arrivées, et elles sont arrivées à l'histoire du développement

(3) Sur cette opposition, cf. G. Bédard, *Argent chaud et argent froid*. Cahier UCI n° 7. 1986, 36 p. Prépublié in : *ASSCOD 75*, 1986, pp. 41-75. Et intégré ultérieurement in : G. Renard, *La mobilisation de l'épargne locale par les institutions de type coopératif et son impact sur le développement local dans sept pays africains*. Genève : BIT, 1987.

africain en économie coopérative et en économie sociale à mesure que ces histoires « descendaient » de leurs appareils pour s'enfoncer dans des réseaux, pour émerger dans ce que les Nations Unies nomment la « zone grise » d'économies souterraines, décidément plus prometteuses que maintes économies — y compris bancaires — artificieusement et fallacieusement installées.

Une découverte en 1983

Avant 1983 déjà, le cas du Muvandimwe au Rwanda avait sonné l'alerte. Sous la guidance affûtée d'un Paul Willot et dans la préfecture de Kibungo, cette innovation remarquable annonçait à l'observateur et ses implications évidemment tontinières et ses connivences implicitement confrériques. Mais on en était resté à un affleurement de cet affleurement⁽⁴⁾. Par contre en 1983, en route pour le Cameroun et son UCI d'hiver cette année-là, voici que s'offrait une escale dans cette patrie des tontines qu'est le Bénin⁽⁵⁾. J'en étais encore à m'attentionner aux péripéties coopératives du pays, y compris celles déjà dominantes du Crédit Agricole et celles encore virtuelles d'un Crédit Mutuel. Des thésards béninois, ex-collégiaux parisiens, accompagnaient mes démarches. Celles-ci ne pouvaient se dispenser d'une visite à la direction de l'action coopérative et à son titulaire. C'est alors que, de fil en aiguille, j'ai recueilli les éléments sociogrammatiques reproduits dans l'encadré ci-joint valant portrait-robot d'une tontine moyenne assez typique.

La lecture attentive de la fiche fournit en effet, semble-t-il, un prototype assez convenable d'une identité tontinière sociométriquement décryptée. En recourant aux techniques graphiques de Moreno pour la figuration des choix mutuels, ressortiraient trois paramètres de la coopération : les liens parentaux, les liens affinitaires, les liens coopératifs. Au total, des liens interpersonnels à *chaud* (on s'est débarrassé de trois indésirables) réitérés (on en est à un cinquième cycle) et chaque partenariat étant motivé par l'affectation de son « tour » à un investissement dûment projeté et décidément personnalisé. On observe également que la rotation ne s'opère ni au hasard ni aux enchères, mais selon des ordonnancements raisonnés. On remarque enfin que l'agrégat tourne autour d'un personnage pivotale (= n° 11). Tous les autres se position-

(4) Cf le dossier de ce Muvandimwe in *ASSCOD* 65, 1983, pp 73-107. Egalement : *et* le mémoire de Paul Willot (1974) *et* une thèse à l'université Laval, 1979.

(5) Sur ces tontines béninoises, cf. récemment : *et* l'enquête de M. Lelart (1988) : *et* le mémoire d'Eve Atchaka (1989).

Eléments pour un sociogramme

UNE TONTINE URBAINE À COTONOU

DATE	TOURS	METIER	RELATION	AFFECTATION PREVUE
juil. 83	1. ASSOCBA Angèle	commerçante	soeur de 11	approvisionnement commercial
août 83	2. GANDEMEY Aimé	fonctionnaire	frère de 11	projet de construction
sept. 83	3. ASSOCBA Angèle	commerçante	soeur de 11	approvisionnement commercial
oct. 83	4. CREPPY Clotilde	sage-femme	ami de 6	équipement ménager
nov. 83	5. GAINSI Albertine	sage-femme	" " "	équipement ménager
déc. 83	6. GANDEMEY Emilie	sage-femm.	épouse de 2	projet de construction
janv. 84	7. EDDJA Pascaline	P.T.T.	belle-soeur de 11	transport (taxi et commerce)
fév. 84	8. ASSOCBA Angèle	commerçante	soeur de 11	approvisionnement commercial
mars 84	9. TOKPONOU Emmanuel	maçon	oncle de 11	achat de mobylette
avril 84	10. SATCHI Pierre	ingénieur	gendre de 11	équipement de construction
mai 84	11. GANDEMEY Stanislas	fonctionnaire	personne-pivot	équipement de pré-retraite
juin 84	12. EPAMEGAN Odette		belle-soeur de 5	équipement ménager

. Le cycle est de douze mois. Cette tontine en est à son cinquième cycle annuel, moyennant une réduction du nombre des membres (de 15 à 12): trois démissions pour retards ou défaut de versements.

. Le tour est de 20 000 CFA. Soit 240 000 CFA (= 4 800 Fr.) par mois et, pour l'année, 240 000 x 12 = 2 880 000 CFA (57 600 Fr.), c'est-à-dire près de 6 millions de centimes obtenus en crédit gratuit sans transit donc sans agios bancaires. Le recours à la banque est perçu par les tontines comme superfétatoire voire disqualifié.

. La personne-pivot est 11. Il est directeur de l'Action Coopérative au Ministère du Développement Rural. C'est autour de lui que s'entremêlent les liens de parenté d'affinité ou d'amitié. Il est lui-même membre de deux autres tontines.

. Une autre personne est importante, soeur du président. Elle a souscrit trois tours à elle seule (1 + 3 + 8^e). C'est une femme commerçante qui brasse un gros chiffre d'affaires. Sa triple mise lui permet d'obtenir un premier et un troisième tours. En outre, elle avait été désavantagée dans les tours précédents: d'ou compensation.

. Les liens corporatifs ne sont pas absents : cf. trois sage-femmes (4,5,6).

. La collecte mensuelle se fait sans réunion spéciale par des communications informelles.

. A la fin de chaque cycle, un prélèvement permet un banquet où on décide de se remettre en jeu.

. Chaque adhérent a annoncé son projet d'affectation immédiate. Aucun ne dépose sa tontine à une banque. L'un ou l'autre a même annulé son compte en Banque, jugé trop compliqué ou trop onéreux en cas de découvert.

. Il est impossible d'évaluer le nombre et le volume des tontines en vigueur à Cotonou. On peut cependant estimer qu'elles constituent une assez monumentale économie bancaire souterraine.

ment comme sœur, frère, belle-sœur, oncle ou gendre de ce personnage et les autres s'y adjoignent comme des relations affinitaires (amicales) ou professionnelles (sages-femmes). Et on peut rêver de ce que *pourrait* être un album compilant de telles « tontinoscopies » et ce que *devrait* être le traitement, et pourquoi pas informatique⁽⁶⁾, des constantes et des variables de cette compilation.

C'est du moins ce dont je rêvais en « remontant » de Cotonou à Yaoundé Saa, moyennant infortune endémique à Douala et bonne fortune à Saa en laboratoire UCI qui allait nous procurer un embryon d'album⁽⁷⁾ : enquête de l'APICA sur les tontines dans la province Centre-Sud du Cameroun; le cas éminent du Muvandimwe rwandais dûment revisité; les « Tons » revivifiés ou revivifiants du Mali; une luxuriance de tontines de travail en Haute-Volta; le Paré au Tchad; la prolifération béninoise; des pointillés au Togo; le Likelemba au Zaïre; les pseudopodes mutualistes du Fokonolona à Madagascar, etc. Et, par ailleurs, des groupes d'observations allaient recueillir sur terrain, autour de Saa, des monographies villageoises où se profilaient interfaces entre tontines de droit coutumier et caisses populaires juridiquement de droit social.

D'abord ponctuelle, la découverte devenait décidément élargie.

Un questionnaire collégial

Nous avons donc appris, par notre investigation de 1983, que lesdites « tontines » africaines se présentaient, en gros, sous trois types : tontines *de travail*, tontines *de prévoyance*, tontines *de crédit*⁽⁸⁾, les unes comme les autres fondées sur un principe de mutualité, principe assorti ludiquement d'une procédure de tirage au sort, procédure elle-même pondérée par divers correctifs, équivalents (vente aux enchères) ou compensatoires (inversion des tours).

(6) Ce qui vient d'être entrepris au Rwanda sur 14 000 groupements ou tontines, dont 8 500 dossiers traités par l'ordinateur.

(7) Cf. Actes de cette UCI : *Solidarités traditionnelles et développements mutualistes* 1983, ex ASSCOD 65, 248 p.

(8) Sans doute aurait-il fallu y ajouter : tontines d'accès à la terre. C'est du moins ce que tend à accréditer un important dossier qui nous est parvenu trop tard pour pouvoir en faire état ici. Cf. Desjeux D. L'accès à la terre chez les paysans Basundi (région du Pool Congo) in : *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Paris, Karthala.

Il demeure que notre enquête a été relativement improvisée et que, à plusieurs reprises, on a souhaité soit pour son exploitation soit pour ses suivis qu'elle se configure selon un questionnaire mieux prémédité. Or il se trouve qu'un tel questionnaire existait en langue anglaise et qu'il avait été traduit et adapté en langue française par un collègue qui l'a finalement retrouvé dans ses propres archives.

L'auteur du questionnaire est Shirley Ardener [4] et le traducteur-adaptateur n'est autre que notre ami et collègue Claude Pairault, compagnon d'équipée avant et après ce colloque de Yaoundé.

A vrai dire, le questionnaire de Shirley Ardener n'est pas limité aux « tontines ». Il se propose d'étudier mutations ou/et perturbations déclenchées par une économie *monétaire* dans une économie *traditionnelle*. Il se partage donc en quatre séquences, précédées d'un préalable sociographique (= O). Soit :

- O. Fichages d'identification (du questionné),
 - A. Richesses traditionnelles,
 - B. L'argent au village,
 - C. L'argent en ville,
 - D. La « tontine ».

Et il ajoute, pour son bon usage : « Quand le questionnaire est utilisé *dans un village*, il faut se servir de OAB (et s'il y a lieu D). Quand le questionnaire est utilisé *en ville*, il faut se servir de OAC (et s'il y a lieu D) ».

L'ensemble des questions O + A + B + C + D serait trop long à reproduire ici⁽⁹⁾. On se bornera donc au « s'il y a lieu » — et il y a lieu —, c'est-à-dire à la séquence D : « *Questions sur les tontines* ». Faute d'avoir été offerte à notre préméditation, la voici donc, *post factum*, pour une post-méditation. Ce questionnaire a été libellé en 1964. Traduit et adapté à une date non précisée. Du moins, l'année 1983 aura été l'occasion de le ressusciter.

C'est, on l'a vu, en 1653 que le banquier napolitain Lorenzo Tonti avait proposé à Mazarin sa combinaison, espérait-il, juteuse. De 1653 à 1983 : 330 années de pérégrinations — parallèles plutôt qu'interférentes — pour le mot issu de cette entrevue initiale. Pérégrinations Nord alternant controverses et soubresauts, non sans perdurances parfois étonnantes. Pérégrinations Sud imperturbables, pourtant perturbées. Pérégrinations Nord-Sud dont les échanges de Yaoundé furent sans doute une récurrence. Mais récurrence de quoi ? Nous avons encore à l'apprendre.

(9) On souhaiterait que le texte intégral et en double version soit mis commodément à la disposition des chercheurs seniors ou juniors.

D QUESTIONS SUR LES TONTINES

D 1. Participation (les adhérents)

- (a) Combien d'adhérents ?
- (b) Les conditions pour l'adhésion sont-elles les mêmes pour tous ?
- (c) Ces conditions comprennent-elles un ou plusieurs des critères ci-dessous.
 - 1 — âge
 - 2 — parenté
 - 3 — même appartenance ethnique
 - 4 — proximité locale (par exemple : voisinage)
 - 5 — profession
 - 6 — rang social
 - 7 — éducation
 - 8 — appartenance religieuse
 - 9 — appartenance politique
 - 10 — autres critères.
- (d) Faut-il, pour adhérer à l'association, faire déjà partie d'une autre association et, si oui, quelles sont les conditions exigées pour faire partie de cette autre association ?
- (e) Est-ce que l'adhésion d'un groupe (adhérant à l'association comme personne morale) est autorisée ?
- (f) Peut-on appartenir à la fois à deux (ou trois) tontines ?

D 2. Organisation

- (a) Tous les rôles tenus par les adhérents sont-ils identiques ?
- (b) S'il y a des responsables ou des organisateurs, quels sont leurs titres et fonctions ?
- (c) Comment ces responsables sont-ils choisis ?
- (d) Est-ce que l'association est divisée en plusieurs sections ?
- (e) Est-ce que les membres sont organisés en sous-groupes ?
- (f) Est-ce qu'on garde des comptes rendus, est-ce qu'on donne des récapitulés et autres choses semblables ?
- (g) Y a-t-il une « constitution » ou un règlement bien établi ?
- (h) Est-ce qu'il y a des formulaires à remplir ou des papiers à signer ?
- (i) Est-ce qu'il y a des uniformes ou des insignes en usage ?
- (j) Est-ce qu'on se rencontre pour boire ou se distraire ensemble ?
- (k) Est-ce qu'on fait de la publicité ?

D 3. Contributions

- (a) En espèces, ou en nature, — ou les deux ? et la même chose pour tous les membres ?
- (b) Est-ce que tous les membres contribuent ?
- (c) Est-ce que tous les membres contribuent pour le même versement ?
- (d) Est-ce que les versements d'un même membre sont toujours identiques en valeur ?
- (e) Est-ce que les membres font un versement différent après qu'ils aient touché leur quote-part ?
- (f) Quel est le montant des contributions ?
- (g) Comment les montants sont-ils déterminés et sont-ils fixés à l'avance ?
- (h) Y a-t-il certaines occasions où l'on « double » la mise ?
 - (i) Est-ce qu'un membre peut verser plus d'une part de contribution à la même tontine ?
 - (j) Quelle est la fréquence du paiement ?
 - (k) A quelle date a commencé la rotation en cours, combien doit-elle durer ; est-il probable qu'elle soit renouvelée (pour un tour ultérieur) ?
- (l) Où le paiement est-il effectué ?
 - 1 — dans la maison où l'on se réunit ?
 - 2 — dans la maison d'un membre ?
 - 3 — dans la maison ou au bureau de l'organisateur ?
 - 4 — à la place du marché ?
 - 5 — au lieu de travail de l'adhérent ?
 - 6 — ailleurs ?

D 4. Fonds

- (a) Quelle est la valeur des fonds versés ? Cette valeur demeure-t-elle constante ?
- (b) Cette valeur est-elle fixée une fois pour toutes ?
- (c) Est-ce que les modalités selon lesquelles peut être utilisé le fonds reçu sont définies par l'association ?
- (d) Est-ce que les fonds sont transférables (= désistement de l'adhérent au profit d'une tierce personne à laquelle il aura emprunté, etc...) ?

D 5. Ordre de rotation

- (a) Est-ce que l'ordre de rotation est déterminé par une entente générale ?
- (b) — ou par des critères préalablement déterminés (si oui, lesquels) ?
- (c) — ou par l(es) organisateur(s) ?
- (d) ou par certains motifs ?
- (e) ou par tirage au sort ?
- (f) ou par divination ?
- (g) ou par un autre moyen ?
- (h) Est-ce que (ces) différents critères peuvent alterner ?

D 6. Intérêt

- (a) Est-ce que, sous quelque forme, on paye un intérêt ?
- (b) Est-il déterminé
 - 1 — par l'usage d'un taux formellement fixé ?
 - 2 — par des considérations particulières ?

D 7. Déductions faites du fonds

S'il y a quelque déduction ainsi faite (en outre des charges concernant l'intérêt), est-ce pour

- (a) un fonds de prêt ?
- (b) un fonds de secours ?
 - Si oui, pour ces derniers
- (d) les responsables ?
- (c) les loisirs des membres (distractions ou repas en commun) ?
 - 1 — sous quelle forme sont-ils gratifiés ?
 - 2 — Est-ce que le montant de telles gratifications est fixé à l'avance ?

D 8. Sanctions

- (a) Demande-t-on un contrat écrit
 - 1 — au moment où l'adhérent se joint à l'association ?
 - 2 — au moment où il perçoit son versement ?
- (b) Y a-t-il des personnes qui se portent garantes au moment où l'adhérent se joint à l'association ?
- (c) Quand un adhérent se présente, quelles garanties doit-il fournir ?
- (d) Quelle est la situation légale de l'association ?
 - 1 — les contrats sont-ils régulièrement exigibles devant les tribunaux ?
 - 2 — Y a-t-il une législation spéciale prévue pour une telle association ?
- (e) Quelles sont les attitudes générales vis-à-vis de ces associations de la part
 - 1 — du public
 - 2 — des autorités de l'Etat
 - 3 — d'autres instances (telles la presse, les structures religieuses) ?

D 9. Origines

- (a) A quand remonte, dans le passé, la première association de ce type ?
- (b) Quel est le plus ancien témoin de son existence (acte écrit, etc...) ?
- (c) Comment une telle association est-elle née ?
- (d) Quels termes et noms utilise-t-on pour désigner l'association ? (Mettre ces noms dans la langue vernaculaire, s'il n'y a pas de traduction française).

Un arrivage subséquent

Un symposium, diligenté par l'université d'Orléans et son Institut orléanais de Finance, a représenté un point d'orgue sur cet arrivage. Sa bibliographie finalement cumulée et accumulée témoigne de la notoriété acquise et conquise par ce thème. Qu'il soit permis, ici et seulement, de connoter interfaces, intersections, interférences entre cette diligence orléanaise et une répétition qui aura été celle de l'UCI (Université Coopérative Internationale), de ses « saisons » et de ses productions.

- Un an après l'UCI d'hiver à Yaoundé Saa (en 1983) : une UCI de printemps (en 1984). Thème : *Crédits coopératifs et banques de développement*. Cahiers UCI n° 4, 1985, 132 p. S'y trouve ajusté un scalogramme que nous retrouverons. Et les Actes intègrent la publication de Michel Lelart « *L'épargne informelle en Afrique* » (p. 53-78); publication malheureusement amputée de quelques séquences à retrouver *in extenso* dans le texte de la communication présentée au colloque du Caire : « Les politiques financières nationales et la formation du capital en Afrique ».
- L'année suivante, en 1985, UCI d'hiver à Lomé-Cotonou. Thème : *Entreprises d'économie sociale et créations d'emplois*. Actes de l'UCI, 1985, 224 p. (ex. ASSCOD 72). Un diagramme discerne le ou les chaînons manquants entre une sécurité sociale faïtière et un terreau de prévoyances tontinières (p. 204-205) : on le retrouvera également. Même année 1985, UCI de printemps à Paris FNMOM. Thème : *Filières mutualistes en coopération Nord-Sud*. Cf. ASSCOD 75, 1986, p. 6-40 et cf. *infra* G. Bédard.
- Derechef en 1985 : dixième anniversaire des banques populaires au Rwanda. Actes confiés pour finition rédactionnelle à diligence de l'UCI. Cf. *La participation populaire dans les coopératives d'épargne crédit*. Cahier UCI n° 9, 1986, 184 p. (ex. ASSCOD 77). Entre autres une exemplaire monographie (*jam cit*) sur la zone du PAK : J.M.V. Musabimana et K. Tjoelker sur « Sociétés d'argent et sociétés de travail dans des organisations paysannes spontanées » (p. 124-157). Prolongation et implication dans un mémoire de J.M.V. Musabimana « *Observations et inductions rwandaises sur le développement des groupements de base*. DHESS, Lyon II, 1989, 191 p.
- En 1986, UCI de printemps à l'université d'Orléans. Thème : *Régimes tontiniers et financements de projets*. Chronique dans *Nouvelles de l'UCI*, n° 51, juin-juillet 1986, p. 5-6.

- G. Bédard, *Argent chaud et argent froid*. La mobilisation de l'épargne rurale dans les institutions coopératives et son impact sur le développement local. Cahier UCI n° 7, 1986, 36 p. (ex. ASSCOD 75). Post-publication par intégration in J. Renard, BIT, 1987, 229 p.
- Fr. Baulier (*et al.*), *Les tontines en Afrique. Rôles et évolutions*. Document CCCE, sept. 1988, 20 p. + annexes. L'auteur, secrétaire générale adjointe de l'UCI, offre, entre autres, une riche bibliographie incluant thèses et mémoires préparés dans un cadre collégial UCI.
- Eve Atchaka. *Observations et inductions sur les tontines comme circuit informel de prévoyance et de crédit mutuels*, Paris III, 1989, 144 p. Aura été parfois annoncé sous un autre titre correspondant à une version antérieure désormais dépassée. Recoupe l'enquête béninoise de Michel Lelart et cumule les bibliographies antérieures.

Remémoration UCI de printemps - mai 1986 à l'université d'Orléans d'après Nouvelles de l'UCI n° 51

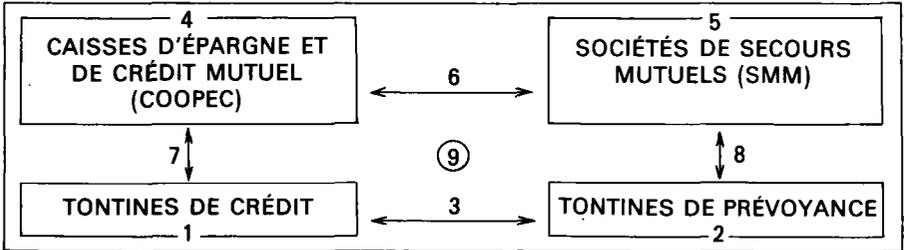
ORLÉANS, 27-29 mai sur le campus de l'université

RÉGIMES TONTINIERS ET FINANCEMENTS DE PROJETS

Déjà, en 1985, plusieurs activités conjointes ou interférentes avaient établi des passerelles entre l'UCI, via Collège Coopératif (Paris), et un Institut Orléanais de Finance (IOF) à l'Université d'Orléans. Cet institut en effet — équipe de recherche au CNRS — avait, dans ses objectifs, ciblé particulièrement une recherche comparative et interdisciplinaire sur les régimes tontiniers, ceux que, de notre côté, nous envisageons comme une forme élémentaire et coutumière d'une éventuelle formalisation soit en agence d'épargne-crédit mutuelle, soit en amorçage d'une prévoyance mutualiste. D'où le dessein d'unir nos efforts pour scruter ensemble un champ opératoire.

Une série de saisons ou semaines antérieures s'y étaient dédiées en UCI (1983 à Yaoundé-Saa, 1984 à Paris CCCC, 1985 à Paris FNMOM, 1986 au CIDESSCO). Thèses déjà soutenues ou recherches en cours étaient le fait de l'IOF, d'une autre équipe universitaire (Lyon II) et de quelques autres

intervenants Nord-Sud. Il s'agissait donc d'engranger, de s'échanger et d'entre-naviguer, cap sur des Actes, jugés de part et d'autre désirables. Ce qui fut fait avec une quarantaine de participants et s'est progressivement polarisé sur la grille suivante.



L'université offrait l'hospitalité de son campus et de sa logistique. Ses professeurs (M. Lelart, J.L. Lespès, N. Mourgues) nous prodiguaient leurs opulentes contributions. Un tandem de Lyon II (C. Dupuy, J.M. Servet) ramenait dans ses filets une enquête inédite et précieuse sur les associations de femmes en Casamance. Un free-lance (Th. Pairault) nous initiait aux mécanismes financiers d'éblouissantes tontines chinoises, et des opérateurs Nord-Sud nous entretenaient des caisses d'épargne (Y. Gourvez, Ph. de Thieulloy). Cela pour les deux premières journées.

Et ceci pour la troisième : à marches et à vols forcés, Guy Bédard arrivait du Rwanda, accompagné de Françoise Baulier. Il coordonnait, catalysait, inter-agençait pas moins de 7 communications-stagiaires sur autant de projets d'action coopérative, associative, mutualiste, sous le signe dyptique « argent chaud et argent froid » (cf. ASSCOD 75). Et en après-midi il déposait « à chaud » dans notre banque de données le dossier d'une enquête rwandaise fraîchement émoulue. Si en exorde nous avons entériné une première classification, force était d'avouer que leur étourdissante créativité nous obligeait à prévoir d'autres cases⁽¹⁰⁾.

Conformément à la grille susdite et moyennant cette vingtaine de communications, 7 questions avaient envisagé :

1. Tontines et Epargne : quelles probabilités ?
2. Tontines et Tontines : quelles classifications ?
3. Tontines et Banques : quels contrastes ?
4. Tontines et Associations : quelles complémentarités ?
5. Tontines et Mutualités : quelles anticipations ?

(10) *Loc. jam. cit.* N-UCI n° 51.

6. Tontines et COOPEC : quelles corrélations ?
 7. Tontines et Entreprises : quels réinvestissements ?
 A suivre... et en particulier au-delà des Actes publiés fin 1986.

Une occurrence Nord-Sud

... et éventuellement fécondation croisée (*cross fertilization*) entre une tradition tontinière et une innovation « mutuelle » ou mutualisante.

Cette occurrence *pourrait* s'étudier en feed-back c'est-à-dire comme un impact de retour, une boucle de rétroaction, un effet de ricochet : une redécouverte des coutumes et comportements tontiniers se réinjecterait dans des conduites ou procédures d'une intermédiation bancaire *en mal* d'impersonnalités sclérosantes, en peine de relations personnelles ou interpersonnelles ravivées... Incidemment par exemple, le « big business » qu'était devenu le Crédit Agricole aura même inscrit à un programme de ses Assises une réhabilitation du « mutuel » inscrit dans son identité, ce mutuel fût-il ressortissant localement à un « small beautiful ». Même attention mais endémique, au Québec, dans l'appareil sensoriel et nerveux voulu par les Caisses populaires Desjardins comme un pendant de leurs vélocités informatiques et de leurs performances communicationnelles. En un temps où les entreprises « de qualité », « d'excellence », « de troisième type », « de cinquième pouvoir » etc., et de « Good bye Mister Taylor »... se postulent unanimement comme autant de plates-formes participatives, il n'est pas insolite que des entreprises bancaires, après observations sur terrain tontinier, aient rédigé leur chronique de voyage comme un pèlerinage aux sources. De toute manière, tontines ou pas tontines, quelle banque ou quelle prévoyance, coopérative ou non, mutuelle ou non, ne discernerait pas aujourd'hui un marché, voire un marché « porteur » offert — et fût-il informel — par des proliférations associatives, leurs réseaux d'entr'aide, leurs pseudopodes entrepreneuriaux, leurs créativité volontaires... Discernement lui-même générateur d'un intéressement. Il n'est pas impossible que dans ce courant, semi latent et semi manifeste, l'affairance tontinière désoccultée par des spéléologies adéquates, déclassée de ses méconnaissances de cause et véhiculée en connaissance de cause intervienne sinon comme un flux, du moins comme un reflux. Cela, comme un *retour* d'un phénomène Sud sur des noumènes Nord.

- Cinq paliers principaux (1, 2, 3, 4, 5) et, entre eux, quatre navettes (A, B, C, D) à double sens. Du sommet à la base, de la base au sommet.
- Plusieurs autres éventualités :
 - en D : Crédit international Sud-Sud en OG,
Crédit international Nord-Sud en ONG,
 - en C : Crédit bancaire ou commercial *privé*,
 - en B : Crédit coopératif ou intercoopératif.
- Il semble, de *facto*, que les formes de crédit *mutuel* ou leurs équivalences (Caisses populaires) soient les mieux adaptables pour être adoptées dans et par une greffe avec des tontines.
C'est ce qui ressortirait d'une expertise rwandaise relativement récente sur cet interfaçage⁽¹²⁾. Etant donné son intérêt on peut en induire une précaution.

Une précaution

Rappelons-le, ces futuribles régulations sont induites à partir d'une enquête « extensible » dans les 143 communes du pays, auprès de 14 000 groupements ou « tontines ». En mars 1988, date de cette induction, 8 500 dossiers avaient été traités par l'ordinateur.

La « persistance des pratiques tontinières au Rwanda démontre qu'elles puisent leur originalité et leur force dans un terreau culturel très fertile. Il ne faut surtout pas que les agents des Banques Populaires qui auront à travailler sur cette articulation Tontines-Banques Populaires oublient cette dimension culturelle pour la remplacer ou la bousculer avec des règles « exogènes », sans liens organiques et dynamiques avec les sources vivantes des tontines. Toute tentative de « passerelle bancaire » doit émerger de ce qui existe ... *en le dépassant progressivement et de façon comprise*. Il y a « argent chaud, argent froid » ! Mais aussi « système chaud, système froid ». Si le « système froid » (BP) n'est pas « réchauffé » par un ajustement précis et une appropriation par l'utilisateur (le tontinier doit comprendre parfaitement qu'il s'agit d'un « petit » dépassement de son propre système), il y a risque de rejet de la « greffe » (BP) ou déstabilisation de la tontine ».

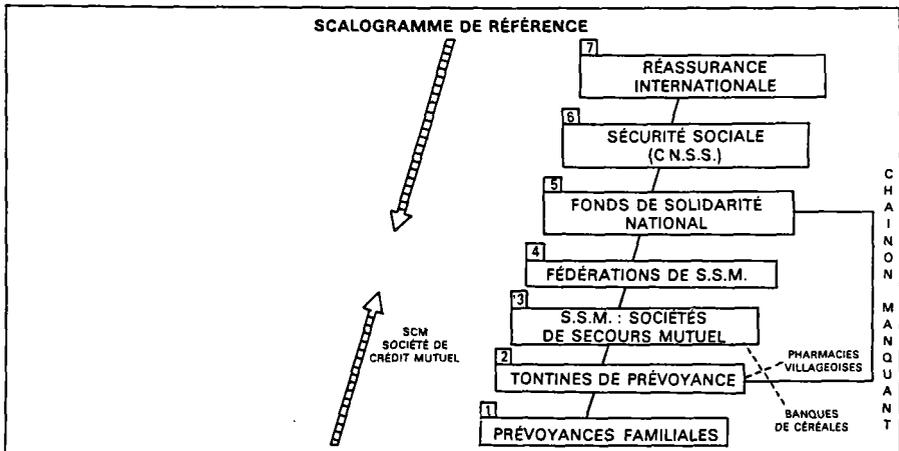
(12) *Tontines - Banques populaires* (mars 1988). Auteurs : P. Gakumba, F. Nduwayezu, P.D. Mugabonundi, G. Bédard. Dossier IWACU, Archives.

La grille des prévoyances mutualistes

Ici et également de bas en haut, plusieurs paliers.

1. Au ras du sol, le système de *prévoyances familiales*, généralement dans le cadre des familles étendues. Variante ou amplification : ce que I. Sanou nomme des « tontines tribales », modulées soit en « tontines de voisinage » soit en tontines « de corporations » [5].

2. Les tontines *de prévoyance* proprement dites ou plutôt la fonction de prévoyance dans des tontines d'épargne-crédit, ce que, derechef, I. Sanou aime nommer « la fonction d'assurance des tontines ». Il en tabule une douzaine de cas (p. 93). « Cette recherche d'assurance dans sa forme actuelle embryonnaire incarne tant bien que mal des formes de la sécurité sociale » (p. 92). Elle capte une portion trop mince de l'épargne et pour autant la couverture de risques demeure plafonnée. Pourtant d'autres systèmes de prévoyance la corroborent : pharmacies villageoises (assurance contre la maladie); banques de céréales (assurance contre la disette). S'il y a carences dans ce système, c'est qu'il en est à postuler son relais.



3. Ce relais pourrait-il être offert par les *sociétés de secours mutuels* (= SSM) ? C'est toute la question, et en milieu rural et en milieu urbain. Question à formaliser pour une étude comparative avec les sociétés de *crédit mutuel*, dont l'expérience africaine, encore limitée, n'en excipe pas moins d'une élaboration plus avancée. Les budgets familiaux étant ce qu'ils sont et si le crédit mutuel mobilise déjà une épargne virtuellement mobilisable,

existe-t-il une autre part d'épargne à capter par et pour un secours mutuel ? Et par ailleurs, questionnement opérationnel : si les tontines coutumières combinent parfois les deux fonctions — assurance et crédit — cette double fonction peut-elle s'ajuster sur un même organe mutualiste : soit de crédit avec fonction d'assurance, soit d'assurance avec fonction de crédit ? Ou bien deux organes, un pour chaque fonction ? Pour ne pas parler d'une double dualité : la *mutualité* de prévoyance versus la *coopérative* d'assurance ?...

4 + 5. C'est le *chainon manquant*. Des SSM formalisées n'existent pas ou guère. Des Fédérations ou des Unions représentent un futurible relativement incertain. Et, quant aux « Fonds de Solidarité », on n'en relevait qu'un seul projet, encore dans les limbes, au Bénin. Ici l'analyse peut seulement discerner un *creux*, une béance, un *no man's land*, quelque chose comme un marché vacant. Elle en appelle, pour autant, à l'imagination (voire l'*imaginaction*) d'un *relief* avec pour pierres d'attentes quelques mutualités d'entreprises (au Sénégal), un projet de mutualité agricole (au Bénin), une série d'études-actions déjà en cours... tout juste de quoi éclairer la lanterne. Elle le serait d'autant mieux si des expérimentations contrôlables et contrôlées en venaient à explorer un tel marché.

6. Une *sécurité sociale* existante ici et là. Mais elle ne touche qu'une infime minorité de la population : membres de la fonction publique, salariés du secteur « moderne » et « structuré ». Paysannerie et secteur urbain non structuré demeurent sans couverture sociale autre que les expédients familiaux ou tontiniers. Et cependant des sondages l'assurent : après l'autosuffisance alimentaire, le besoin fondamentalement prioritaire est celui de cette couverture. Les mêmes sondages suggèrent même qu'un quota d'épargne familiale pourrait se libérer à cet effet. Par ailleurs, s'agissant d'une généralisation — fût-elle relative — d'une sécurité sociale, le pire serait d'adopter pour stratégie les stratégies étatiques et fonctionnaristes qui se sont avérées désastreuses pour les développements coopératifs. C'est pourquoi des stratégies mutualistes sont prometteuses d'atouts. A elles d'entrer en jeu.

7. Une *réassurance internationale*. Pourquoi pas ? Y compris par des « contrats de solidarités » entre mutualités-Sud et mutualités-Nord pour se faufiler entre une sécurité sociale ésotérique et des mutualités archéo-tontinières par trop plafonnantes ?

De quoi doubler le rapport Laidlaw sur « les coopératives en l'an 2000 » par un rapport (X, Y, Z) sur « les mutualités de l'an 2000 ». Qui fera quoi ?

(13) In : E. Atchaka, *op. jam. cit.*, p. 54 et ss.

Ajoutons à cette double grille quelques corollaires fraîchement émoulus...

- Dans le fonctionnement tontinier, la fonction *crédit* et la fonction *prévoyance* peuvent être disjointes ou conjointes. A ce stade involué se retrouve déjà et non sans paradoxe ce qui se passe à un stage hyper-évolué lorsque soit des banques se mettent à « faire » de l'assurance, soit des assurances se mettent à « faire » de la banque. Faut-il citer des cas ?
- De toute manière, ces deux fonctions obéissent à des régulations spécifiques. Dans la fonction crédit : à chacun *selon sa transaction* et sa mise en jeu. Dans la fonction prévoyance, à chacun *selon ses besoins* et ses risques couverts. Donc différentiels et différenciations dans le régime des *collectes* comme dans celui des *affectations*.
- Dans le cas *conjoint*, c'est généralement la fonction de prévoyance qui, tontinièrement, s'adjoint à la fonction crédit antérieure ou/et dominante. Cf. monographie béninoise⁽¹⁴⁾ d'une tontine de prévoyance (ressortissants d'Agbodrenfo à Cotonou). Au départ, 600 CFA de cotisation mensuelle dont 500 en crédit et 100 à la « caisse mutuelle » pour la couverture des « risques sociaux ». Apport depuis lors multiplié par cinq et la mutualité s'étendant à l'éducation et à l'emploi des associés.
- Dans le cas *disjoint* ou tendant à se disjoindre, cf. l'enquête assez exemplaire de I. Sanou (*loc. jam. cit.*) sur observations de 60 tontines burkinabés et la douzaine de cas où une « fonction d'assurance des tontines » préforme embryonnairement et tant bien que mal les fonctions d'une sécurité « sociale ».
- Apparemment, l'exploration des tontines ou des fonctions de prévoyance aurait exercé moins d'attraction que celle des tontines et fonctions de crédit. Elle n'en serait pas moins prometteuse d'une luxuriance égale à celle de sa consœur.
- Pas davantage et encore moins, n'a-t-on exploré le raccord entre les « sécurités sociales » comme secteur encore ésotérique et le secteur virtuellement exotérique représenté par mutuelles de prévoyance ou coopératives d'assurance qui pourraient s'instiller en terreau tontinier. Même au Bénin, où les pouvoirs publics ont commandité la conception

(14) Ses communications à une UCI de Printemps ayant été enregistrées mais non retransmises. Cf. cependant sous son inspiration : H. Balique, Cl. Pairault, Fl. Tourne. *Evaluation socio-économique d'un programme SSP (Soins de santé primaire) dans la région sud du Mali*. Essai qualitatif sur la santé de douze agglomérations villageoises. Paris, Institut « Santé et développement », 1986, extrait in : ASSCOD 79, 1987, p. 68-76.

d'un fonds de solidarité, ledit fonds n'a guère émergé d'une fiscalisation et ne s'est guère immergé dans une mutualisation.

- Une approche comparative pourrait être avantageusement envisagée à partir d'une expertise diachronique, celle qui traiterait en profondeur le corpus collecté sur les SSM (sociétés de secours mutuels) dans l'hexagone du XIX^e siècle, corpus de pratiques sociales pyramidales et fondamentales, album de leçon de choses pour la germination d'un partenariat anticipateur et contractuel face à une sécurité sociale élargie et enracinée. Approche Nord à toutes fins utiles.
- Autre approche comparative et même synergique : entre les deux fonctions — fonctionnement ou dysfonctionnement — qui sont : ce qui, leçon de choses, s'est *réalisé* — per fas et nefas — entre tontines de *crédit* et sociétés de *crédit mutuel* d'une part et d'autre part pour ce qui serait *réalisable* entre tontines de *prévoyance* et sociétés de *secours mutuel*...
- Enfin, une approche sud, ponctuelle, approfondie et déjà opérationnelle serait offerte : soit en Afrique occidentale dans les dossiers, hélas inédits, du Docteur Balique, soit par un document — derechef rwandais — du Docteur B. Galland : « Communication sur la recherche en cours au Centre IWACU portant sur *La promotion mutualiste au Rwanda* » (à partir d'une enquête ayant concerné : 400 ménages, 160 membres de groupements à caractère mutualiste (GCM), 16 GCM sélectionnés, 77 identifiés et (sur les 77) 24 revisités en séminaires ad hoc⁽¹⁵⁾).

Nous avons dit « tontines... » Vous avez dit « tontines... ». Ils nous ont dit et vous ont dit « tontines ».

Qu'on se le dise... et qu'on se le redise...

It's a long way... décidément et à l'aller et au retour.

(15) Cf. *Promotion du Mouvement mutualiste au Rwanda*, Kigali, IWACU, 1988, 84 pages.

Références

- [1] Musabimana J.M.V. et Tjoelker R. Sociétés d'argent et sociétés de travail dans les organisations de travail spontanées, in : *ASSCOD 77*, 1986, 124 p. et ss.. Elargi in : J.M.V. Musabimana, *Observations et inductions rwandaises sur le développement des groupements de base*. DHESS, Lyon II, 1989. En particulier sur « Les tontines dans une participation spontanée » (pp. 49-58).
- [2] Bennet J. *La Mutualité française. Des origines à la Révolution*. Paris : CIEM, 1981, 918 p.
- [3] Moulin J. *Des tontines*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Arthur Rousseau éd., 1903, 220 p.
- [4] Ardener S. The comparative study of rotating credit associations. *Journal of the Royal Anthropological Institute of Great-Britain and Ireland*, vol. 94, part. II, 1964 : 201-29.
- [5] Sanou I. *Les circuits informels de crédit au Burkina-Faso; analyses et évolutions*, thèse, Université d'Orléans, 1985.